

Sujet : [INTERNET] Avis enquête public commune du Bosquel

De : [INTERNET] Avis enquête public commune du Bosquel

Date : 12/03/2024 23:06

Pour : pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr

L'étude d'impact de la zone d'activité du Bosquel par l'européenne est extraordinaire : pas de pollution, pas bruit et pas de vibrations !! et avec les installations de Photovoltaïques et des serres, c'est formidable ! On devrait presque remercier l'Européenne de venir détruire 43 hectares de terre agricole et d'espace naturel. Mais, ne vous inquiétez surtout pas, la biodiversité va être préservée !!!

Mais qui peut croire à ce tissu de mensonges ? A qui l'Européenne a graissée la patte pour faire passer et accepter de tels mensonges ?

La réponses de l'Européenne à l'étude de la MRAE amène d'autres questions :

Dans le chapitre II.2 la MRAE demande « *de compléter l'analyse des effets cumulés sur le paysage, le trafic, la qualité de l'air et les émissions de gaz à effet de serre en les évaluant qualitativement et/ou quantitativement.*

L'européenne répond uniquement sur un calcul de GES. Aucune donnée sur le trafic et son impact sur le Bosquel et sur les communes avoisinantes n'est présentée :

- Le flux de camion viendra en grande partie du Havre (voir en page 5 et 28/59 : « une arrivée des marchandises essentiellement par le port du Havre ». les camions arriveront donc par l'A29 et sortiront à l'échangeur de Poix de Picardie pour rejoindre, au plus court, le Bosquel. Ils traverseront donc les villages de Poix de Picardie, Famechon, Fremontiers, Fleury, Conty et le Bosquel. L'européenne écrit avoir fait « *le choix d'une implantation en sortie immédiate de l'autoroute A16 afin d'annihiler l'impact des flux sur les axes périphériques aux sites* ». Ceci est un mensonge !. Il n'y a aucune garantie que les 792 poids lourds et les 1160 VL qui vont transiter tous les jours par cette plateforme passent par l'autoroute A16 !
- Quel est le réel impact de la circulation de ses véhicules ?
- Quel est la proportion exacte de marchandises et donc de camions en transit entre le Havre et le Bosquel ? 200, 400, 600 par jour (300 dans un sens, 300 dans l'autre) ?
- Quel est la proportion de camions qui partiront vers Essertaux et Ailly sur Noye ?
- Quel est l'impact en thème de bruit, de pollution et de vibrations pour les habitants des villages traversées ? (voir le reportage ci -joint du 18 février 2024 : [VIDÉO - "C'est un bruit constant" : ce village alsacien vit un enfer à cause du trafic incessant](#)

[des poids lourds | TF1 INFO](#))

Cette étude d'impact devra prendre en compte la vitesse supérieur à 50 Km/h à l'entrée des villages et donc le niveau de bruits et de vibrations associés à des vitesse de 60, 70 Km/h voire 80 Km/h (pour exemple le reportage ci-joint du 31 janvier 2024 : [Route dangereuse : un camion détruit trois maisons dans un village de la Somme | TF1 INFO](#)).

Cette étude est réalisable. Elle existe et permet d'étudier l'impact des autoroutes !

- Quel est l'impact sur la sécurité de nos enfants devant l'école St Jeanne à Conty ?
- Comment l'Européenne peut elle garantir (à long terme et pas en nous vendant du rêve !) que les camions ne traverseront pas les villages avoisinants et en premier lieu les villages situés sur la D920
- Le préfet est il près à interdire la circulation des camions sur cet axe pour les obliger à utiliser les autoroutes A29 et A16. Est il près à mettre les moyens en gendarmes et amendes dissuasives pour faire respecter cette interdiction ? Les entreprises de transports PL se moquent de leurs impacts sur les riverains des routes qu'ils utilisent.
- L'européenne annonce « le territoire de la Somme et du département limitrophe de l'Oise n'offre pas d'alternative ferrées ou fluviales.» (en page 29/59)
- Pourquoi cette plateforme n'est-elle pas implanté à Amiens avec une desserte Le Havre – Amiens par voie ferrée ? Cette solution aurait réellement un impact sur l'émissions de GES et sur les nuisances liés à la circulation des camions.

Cette solution est très probablement possible à condition d'une réelle volonté de nos élus et de l'Européenne

En page 29/59, l'européenne annonce « Un giratoire, sous maitrise d'ouvrage du Conseil départemental sera réalisé »

- Cela veut-il dire que ceux sont nos impôts qui vont payer ce giratoire ? Cet aménagement est imposé par l'ampleur du projet de l'Européenne. Pourquoi le contribuable devrait il subir les nuisances de ce projet et, en plus, payer pour son implantation ? Pourquoi l'Européenne ne paye elle pas cet aménagement et les autres actions futurs pour réparer tous les dégâts que vont provoquer les camions (chaussée déformée, bord des routes détruits, nettoyage des détritux perdus ou jetés volontairement des camions, ...) ?
- Cela veut-il dire que les décisions sont déjà prise et que le conseil général a déjà passé un « deal » avec l'Européenne ?
- Cela veut-il dire que cette consultation et cette « enquête publique » est plié d'avance ?
- Quel sont les autres « accords » passée entre nos élus, ou certains élus et

l'Européenne ?

En page 56/59 : « la société L'Européenne n'est pas l'utilisatrice finale de ces trois entrepôts. »

- Comment cette société peut-elle s'engager pour de futurs exploitants, sur leur bon respect des règles associées à une ICPE (voir les mesures évoquées dans les différentes études : mesures de rejets, mesures des pollutions dans les piezo, fréquence de curage des séparateurs d'hydrocarbure, suivi des niveaux sonores, etc...) ?

En page 7/59, L'européenne écrit (en Novembre 2023) : « La MRAE fait remarquer que le projet vise la création de plus de mille salariés, en réalité 900 équivalents Temps Plein comme nous l'avons toujours indiqué »... et dans l'étude d'impact de Aout 2023 au chapitre 3.1.6 Population et économie, il est écrit : « Ce projet aura un impact positif sur l'activité économique et sociale du secteur. En effet, la création du site logistique va générer 1 160 emplois équivalents temps plein. »

En l'espace de 3mois, le projet a perdu 260 ETP !!!

- Quel est la réalité sur les emplois réellement prévus et prévisibles sur ce type d'activité ? sur le site du gouvernement [Logistique | Données et études statistiques \(developpement-durable.gouv.fr\)](https://developpement-durable.gouv.fr), on trouve que ce type d'activité représente en France 78 millions de m² d'entrepôts pour 163000 emplois soit un ratio de 478,53 emplois par m². Avec 281064 m² de plancher, cette plateforme devrait permettre de créer 587 emplois... On n'est pas vraiment au 1160 ETP, ou au 900 ETP « *comme nous l'avons toujours indiqué* » !!
- Même remarque que pour le point précédent : Comment l'Européenne qui, a priori, n'exploitera pas ces bâtiments, peut-elle annoncer et d'engager sur un nombre prévisionnel d'emplois ??

Autres points : les places de parking pour les PL et les VL.

- Combien de place de parking sont prévus pour le stationnement des PL et des VL pendant la journée mais également pendant la nuit ? Si ce nombre est sous dimensionné et/ou si les PL ne peuvent se garer sur le site pour attendre leur déchargement ou leur chargement le lendemain matin, le Bosquel et les villages avoisinants vont voir des camions se garer à des emplacements non prévu. Ce déficit de place provoquera également des dégradations dans tous les villages alentour.

Salutations

Un contribuable qui en a marre de payer des impôts et de voir comment est utilisé son argent !